REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du jeudi 04 novembre 2021 Délibération n°2021-38

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal: 13

en exercice: 13 présents: 12 Représentés: 1

Votes:

Pour: 13 Contre: 0 Absentions: 0

Date de la convocation du Conseil Municipal: mardi 26 octobre 2021

Date d'affichage de la convocation : mardi 26 octobre 2021

Présents: Séverine RAMON, Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, Vincent BOUBAL, Alain FOURNIER, Bernard TREMOULET, Jean Michel CLAREY, Catherine DUSCHA, Valérie GROS, Claudie BERARD, Pierre AMALOU, Thierry AILLAUD

Absents:

Absents excusés: Gaëlle ROUX-MENON

Pouvoirs: Gaëlle ROUX-MENON à Claudie BERARD

Secrétaire de séance : Florence LAUSSEL

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif- année 2020

Madame Catherine DUSCHA, adjointe au Maire, en application des articles L.2224-5 et D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, fait lecture aux membres du Conseil Municipal du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2020.

Ce rapport, mis à disposition du public à l'accueil de la Mairie, doit être présenté au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Considérant que ce rapport contient obligatoirement les indicateurs techniques et financiers conformément à la réglementation,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Catherine DUSCHA et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ADOPTE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de l'année 2020.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Fait à ARGELLIERS, le 04/11/2021 Acte rendu exécutoire Après envoi en préfecture le 03/11/21 Après affichage le 03/11/21

> Le Maire Pierre AMALOU